

Des actions pour les personnes âgées

Un total de 2,2 milliards \$ depuis le budget 2007-2008

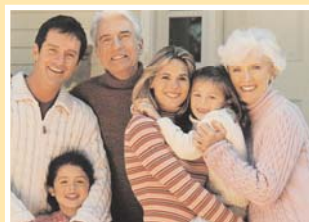


LES BESOINS

LES ACTIONS GOUVERNEMENTALES

LES BÉNÉFICES POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES ET LEURS PROCHES QUI AGISSENT COMME AIDANTS

Soutien dans leur milieu de vie



Une enveloppe de 12,5 M\$ sur 5 ans a été octroyée afin d'adapter les services et les infrastructures aux besoins en évolution des personnes âgées.

Près de 7 M\$ sur 5 ans ont été investis afin de promouvoir l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie, en particulier dans le cadre de protocoles, ratifiés au printemps dernier avec les villes et les MRC, pour les soutenir dans l'implantation de projets pilotes « villes-amies des aînés » (VADA).

Une enveloppe supplémentaire de 80 M\$ par année à compter de 2008-2009 destinée à accroître le développement des services dans la communauté, qui s'ajoute au budget de 262 M\$ que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) consacre déjà aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Une simplification et une majoration du crédit d'impôt pour le soutien à domicile d'une personne âgée :

- Le taux est haussé de 25 % à 30 %, ce qui représente 40 M\$ de plus par année, pour un total de 244 M\$ annuellement.

Un plus grand soutien aux personnes aidantes

La mise en place d'un fonds de 200 M\$ sur 10 ans en vue d'améliorer l'offre de services de répit pour les proches aidants qui soutiennent à domicile un ou des membres de leur famille atteints principalement de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, mais non exclusivement.

Un nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % pour les frais de relève engagés par les personnes qui agissent comme aidantes, en vue d'obtenir un répit. Cette mesure représente 51 M\$ sur 5 ans. De plus, depuis le budget 2007-2008, les agences de la santé et des services sociaux disposent d'une enveloppe de 10 M\$ dédiée aux proches aidants.

21 ententes ont été ratifiées avec les conférences régionales des élus au printemps 2008. Les partenaires associés à leur mise en œuvre procèdent, dans toutes les régions, à la définition des priorités et des plans d'action.

Ces projets contribueront à adapter l'environnement pour le rendre plus propice à la pratique d'activités physiques et de loisirs et ainsi encourager un mode de vie plus actif (améliorer l'offre de services, harmoniser les services existants, favoriser de nouveaux projets et promouvoir une image positive du vieillissement).

Amélioration de l'offre de services de soutien à domicile du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : le budget du MSSS comprend 80 M\$ en 2008-2009 et les années suivantes pour le financement des services additionnels visant à soutenir les personnes âgées dans leur milieu de vie.

Ces sommes permettront de donner des services à un plus grand nombre de personnes et d'augmenter les services actuels, par exemple en offrant plus de services aux personnes âgées en perte d'autonomie, en mettant en place des ressources d'hébergement intermédiaires, en rehaussant les soins en CHSLD, en ajoutant des places de soins posthospitaliers de convalescence et en fournissant plus de petits équipements.

Afin d'améliorer l'aide fiscale consacrée au maintien à domicile des personnes âgées, le taux du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile passera de 25 % à 30 %. Quant au plafond annuel des dépenses admissibles, il sera porté de 15 000 \$ à 15 600 \$. Toutefois, pour une personne âgée non autonome, le plafond annuel des dépenses admissibles sera bonifié de façon plus importante pour être porté de 15 000 \$ à 21 600 \$.

En partenariat avec Sojecci II Ltée, holding de la famille Lucie et André Chagnon, le budget 2008-2009 prévoit la création d'un fonds spécial de 200 M\$ pour le développement des services de répit et d'accompagnement aux proches aidants qui gardent une personne âgée à domicile ou qui soutiennent un ou des membres de leur famille.

Pour les personnes aidantes, ce crédit d'impôt pourra s'élever jusqu'à 1 560 \$ par année et permettra de couvrir une partie des frais engagés pour obtenir une aide de remplacement.

Des actions pour les personnes âgées

LES BESOINS

Soutien aux organismes



Qualité de vie



LES ACTIONS GOUVERNEMENTALES

De plus, 5 M\$ sur 5 ans seront notamment consacrés à la conclusion de partenariats avec de grands regroupements visant la promotion du droit à la dignité des personnes âgées et le plein exercice de leur citoyenneté.

Un nouveau programme appelé *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*, doté d'un budget annuel de 5 M\$ à compter de 2008-2009.

Un rehaussement de l'enveloppe du programme *Du cœur à l'action pour les aînés du Québec*, pour un budget annuel de 1,6 M\$.

Un plan d'action gouvernemental sera déposé en 2009 pour lutter contre les abus et la maltraitance que peuvent subir les personnes âgées et pour prévenir le suicide.

Pour les personnes hébergées en CHSLD, le gouvernement désire soutenir des initiatives additionnelles de nature à améliorer la qualité de l'alimentation, une mesure qui représente 3 M\$ par année à compter de 2008-2009.

L'amélioration de l'accès à l'information sur les services gouvernementaux pour les personnes âgées.

Une hausse du crédit d'impôt pour revenus de retraite, qui passera de 1 500 \$ à 2 000 \$ d'ici 2010. Cette mesure représente 168 M\$ sur 5 ans. L'indexation de ce crédit représente 10 M\$ sur 5 ans.

Une indexation du crédit d'impôt en raison de l'âge, qui représente 26 M\$ sur 5 ans.

Une hausse du plafond de fractionnement des revenus de retraite entre conjoints, qui représente 112 M\$ en 2008-2009.

Une campagne gouvernementale pour promouvoir une image favorable du vieillissement et sensibiliser la population à la contribution des personnes âgées au développement de notre société.

LES BÉNÉFICES POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES ET LEURS PROCHES QUI AGISSENT COMME AIDANTS

Une première génération d'ententes de partenariat a notamment été conclue en 2008 avec la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ), le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés (RQCAA), l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le Regroupement des popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles (PRASAB).

Soutien accru à des initiatives telles que :

- la protection des aînés vulnérables et leur information;
- la lutte contre les abus et la maltraitance, et la prévention du suicide;
- le soutien des proches aidants;
- la lutte aux stéréotypes et aux préjugés;
- la promotion des saines habitudes de vie;
- la participation et l'engagement citoyen (développement du bénévolat, mentorat, transfert des connaissances, intégration ou maintien en emploi, etc.).

Cela signifie une action concertée de l'ensemble des acteurs gouvernementaux concernés pour contrer les abus et la maltraitance et prévenir le suicide.

Cela se traduira par de la formation pour le personnel cuisinier et une alimentation mieux adaptée aux besoins des bénéficiaires.

Cela se traduira par une « réponse humaine » plus rapide de la part de Services Québec ainsi que par une information écrite plus complète sur les services publics offerts aux personnes âgées.

Téléphone sans frais : 1 877 644-4545

Téléphone pour les personnes sourdes ou malentendantes : 1 800 361-9596

Cela signifie que près de 400 000 contribuables bénéficieront d'un revenu disponible plus élevé.

Pour 330 000 personnes âgées, cette mesure représente un allègement fiscal de 2 M\$ en 2009.

Pour les personnes âgées vivant en couple, cette mesure représente un revenu disponible supérieur.

Cela permet de présenter la participation des aînés et leur apport inestimable au jour le jour.